

### **Point 3 à propos de la composition du conseil d'administration.**

Lors de la prochaine AG, il y aura :

Trois postes, pourvus d'un administrateur depuis trois ans, à renouveler (Mmes Cadichon, Matringe et Messin)

Un poste d'un administrateur élu pour un an et renouvelable pour trois ans (Mme Rau).

Un poste d'administrateur vacant, candidat à élire pour trois ans.

Un poste d'administrateur devenu vacant depuis le décès de Michel Faugué. Candidat à élire pour 2 ans (2021-2023).

Il est très probable que ni Mme MATRINGE ni Mme CADICHON ne se représentent. Il est donc indispensable de faire appel à des candidatures pour compléter à 15 membres ce conseil d'administration, d'autant qu'à partir du 1er Septembre 2021, trois postes deviendront vacants par le fait que les trois administrateurs n'ont pas renouvelé leurs candidatures de DDEN. Le CA ne fonctionnera donc qu'avec 12 membres.

Lors de l'AG de 2022 il faudra aussi prévoir :

-En plus de ceux élus en 2019 pour trois ans, l'élection d'un administrateur pour la période de 2022 à 2025 en remplacement de Serge Neuville qui ne sera plus DDEN.

-Deux candidats pour la période de 2022 à 2023 pour les remplacements d'Alain Parvent et Richard Rosso qui ne seront plus DDEN.

**L'article 4** du règlement intérieur précise :

Les candidatures au conseil d'administration sont individuelles, elles doivent être présentées avec avis circonstancié par les **délégations** dont elles sont issues et doivent être connues du Bureau de l'Union 10 jours au moins avant la date de l'élection pour le renouvellement du tiers sortant. Cette élection a lieu le jour de l'AG. Il est souhaitable de veiller à un juste équilibre dans la représentation des délégations au sein du CA.

Le Président



Richard ROSSO

Le secrétaire de séance



Claude FRAN CART